

# VACHON ET ASSOCIES

**CAMULC**  
**SYNDICAT DES CABARETS MUSIC HALLS**  
**ET LIEUX DE CREATION**  
**84/86, boulevard de Clichy**  
**75018 PARIS**

- : - : - : - : - :

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

- : - : - : - : - :

# VACHON ET ASSOCIES

**CAMULC  
SYNDICAT DES CABARETS MUSIC HALLS  
ET LIEUX DE CREATION  
84/86, boulevard de Clichy  
75018 PARIS**

- : - : - : - : - :

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

- : - : - : - : - :

Aux Membres,

## **OPINION**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat **CAMULC - SYNDICAT DES CABARETS MUSIC HALLS ET LIEUX DE CREATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au **COVID-19**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### **- Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **- Indépendance**

Nous avons respecté les règles d'indépendance, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au **COVID-19**, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet, le cas échéant, d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

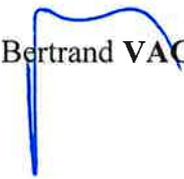
Une description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 2 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes

**VACHON ET ASSOCIES**

Représenté par

  
Bertrand **VACHON**

Associé Gérant

**CAMULC  
SYNDICAT DES CABARETS MUSIC HALLS  
ET LIEUX DE CREATION**

- :- :- :- :- :

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

- :- :- :- :- :

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DE LA DIRECTION  
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES  
ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif

SYNDICAT DES CABARETS MUSIC-HALLS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/06/20

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	1 160		1 160	350
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	84 611		84 611	52 382
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	661		661	660
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>86 432</b>		<b>86 432</b>	<b>53 392</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>86 432</b>		<b>86 432</b>	<b>53 392</b>
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	<b>1 821</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

# Bilan Passif

SYNDICAT DES CABARETS MUSIC-HALLS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/06/20

Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	31 855	18 920
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	37 347	12 935
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>69 202</b>	<b>31 855</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 868	19 184
Dettes fiscales et sociales	3 802	2 354
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	560	
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>17 230</b>	<b>21 538</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>86 432</b>	<b>53 392</b>
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	<b>17 230</b>
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

# Compte de Résultat en liste

SYNDICAT DES CABARETS MUSIC-HALLS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/06/20

Devise d'édition EURO

	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	105 914	100 008
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>105 914</b>	<b>100 008</b>
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	12 000	
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits		
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>117 914</b>	<b>100 008</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	61 287	69 689
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements	14 279	12 349
- Charges sociales	4 998	4 945
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	(1)	
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>80 563</b>	<b>86 983</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)</b>	<b>37 351</b>	<b>13 025</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	3	
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3</b>	
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(3)</b>	

# Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/19 au 31/12/19  
 Edition du 25/06/20  
 Devise d'édition EURO

SYNDICAT DES CABARETS MUSIC-HALLS

	31/12/2019	31/12/2018
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV)</b>	<b>37 347</b>	<b>13 025</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		90
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>90</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>		<b>(90)</b>
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>117 914</b>	<b>100 008</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>80 567</b>	<b>87 073</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>37 347</b>	<b>12 935</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## ANNEXE AUX COMPTES 2019

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total du bilan avant répartition est de 86 432 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat excédentaire de 37 347 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Faits caractéristiques

L'exercice 2019 est le troisième exercice de pleine activité du Syndicat.

Aucun fait important pouvant avoir un impact sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

### Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice : COVID-19

Le COVID-19 pourrait amener une diminution de nos adhérents. Nous n'avons pas à ce jour la possibilité de quantifier cette diminution.

### Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Etat des créances et dettes :

Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an

**Produits à recevoir :** néant

# État des Créances et Dettes

SYNDICAT DES CABARETS MUSIC-HALLS

Période du 01/01/19 au 31/12/19  
Edition du 25/06/20  
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Usagers			
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	1 160	1 160	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>1 160</b>	<b>1 160</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 160</b>	<b>1 160</b>	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
<b>TOTAL :</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 868	12 868		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	3 802	3 802		
État et autres collectivités publiques				
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes				
<b>TOTAL :</b>	<b>16 670</b>	<b>16 670</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 670</b>	<b>16 670</b>		